Ententes d'harmonisation PAFI-O

UA 04151 Chantier BECASSE_BMMB

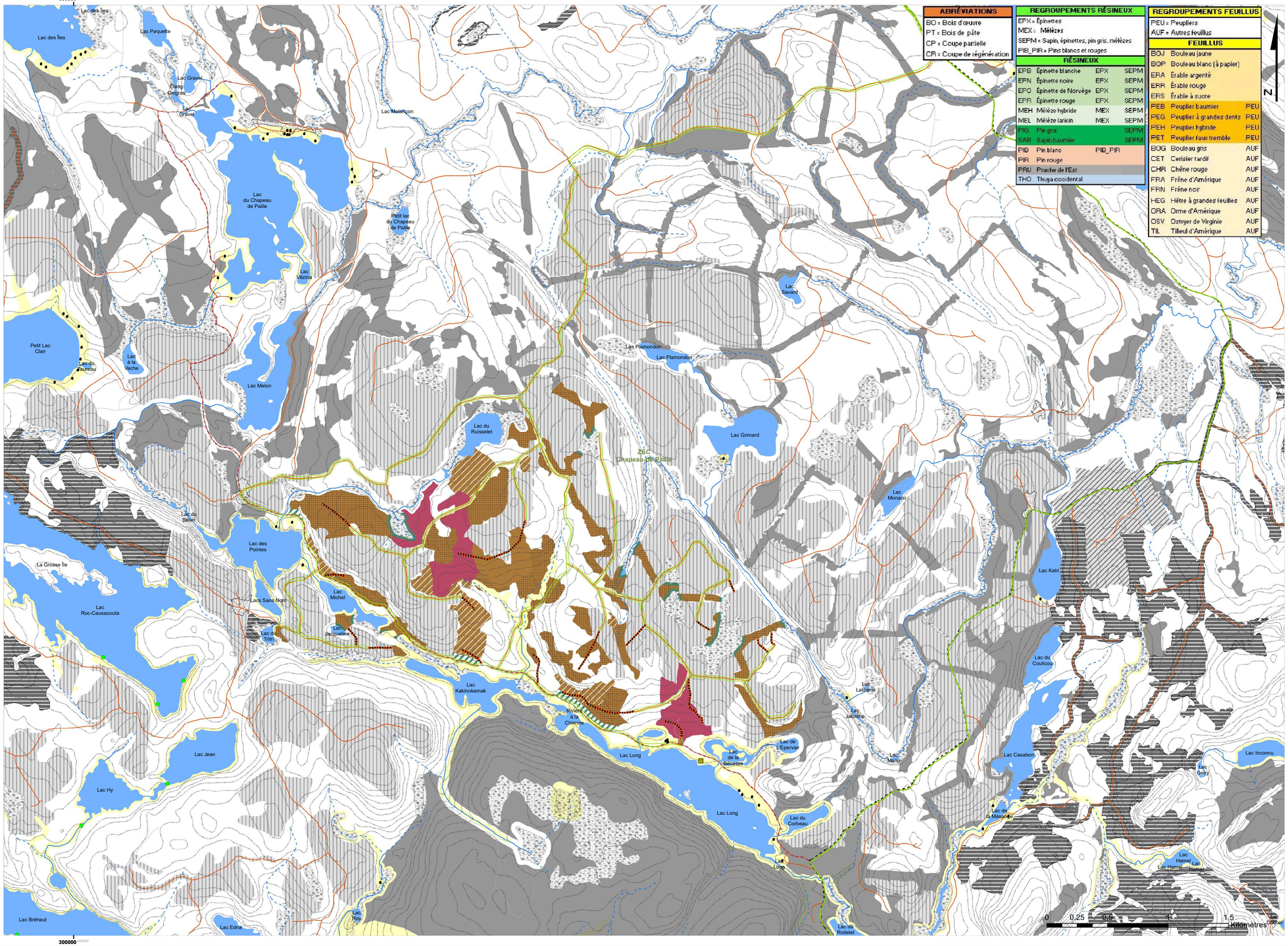

Plan d'aménagement forestier intégré PAFI-O (traitements)

- Cr Feuillu
- Cr Résineux
- Cr Mixte
- Cphrs-bouq
- Coupe par bandes (60 M)
- Cs-sleg (coupe de succession)
- CPPTM
- Cpirf Feuillu
- Cpicp Feuillu
- CJ
- EC
- RPLB_700
- Cpr_u-pr
- Cpi SR Résineux
- Cpr Résineux
- Cpi_ri-3i-ens
- Cpr_u-ens (bande 15 M)
- Non-récoltées Mélangé
- Non-récoltées Résineux
- Non-récoltées Feuillu

Historique des coupes

- Coupe totale 2005-2009
- Coupe totale 2010-2014
- Coupe totale 2015-2020

Planification projetée

- Coupes planifiées

Territoire faunique structuré

- Aire faunique du Gouin
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Zone d'exploitation contrôlée
- Réserve faunique
- Petit lac aménagé PLA
- Projet parc régional

Infrastructures existantes

- Primaire
- Secondaire
- Tertiaire
- Carrossable

Infrastructures projetées

- Implantation
- Amélioration
- Site faunique d'intérêt

Territoire forestier

- Improductif
- Non forestier
- Feux 2006 et plus

Territoire sans récolte

- Aucune récolte
- Secteurs à l'étude

Découpage administratif et forestier

- UAF Région 04
- COS (Comp.org.spatiale)

Infrastructures linéaires

- Gazoduc
- Sentiers FQCQ
- Sentiers FCMQ

Affectations ponctuelles et surfaciques

- Centre d'hébergement
- Villégiature fins commerciales
- Villégiature fins personnelles
- Chalets
- Modalité d'interventions SFI

Fermetures de chemins

- STATUT - ACCEPTÉ

Sources Données	Organisme	Année
Base de données topographiques du Québec (BDTQ 20k)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2005
PAFI O	Ministère des Forêts, faune et parcs	2018-2023

Réalisation
Production : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice
© Gouvernement du Québec

Métadonnées
Projection
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°,
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 08
Système de référence géodésique
NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Échelle: 1:15 000

Le formulaire d'entente et la carte d'harmonisation signés
sont considérés comme étant une entente officielle par les parties signataires.

Toutes autres ententes,arrangements ou bonifications à cette entente officielle, avec toutes personnes ou organismes autres que les signataires de celle-ci, ne peuvent en diminuer la portée ou la rendre caduque.
En cas de mésentente, cette dernière est la seule prise en compte.

Représentant MFFP

Nom, prénom

Signature Date

Intervenant consulté: ZEC Chapeau-de-paille

APPROBATION COURRIEL 2022-07-11

Nom, prénom

Signature Date

UA 04151
Chantier: BECASSE_BMMB

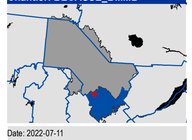

Date: 2022-07-11

Version: 2

Signature ing.f.